Privilège-M. S. Robinson

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, à ce sujet, pour vous montrer qu'il ne s'agit pas d'un cas isolé...

Mme le Président: A l'ordre, je vous prie. Si le député veut soulever une autre question de privilège, il peut m'en donner préavis.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Il s'agit de la même chose ...

Mme le Président: Je suis sûre que le député n'était pas dans la même voiture. S'il veut me relater un autre incident, il peut m'en donner préavis et je l'écouterai au moment opportun.

M. ROBINSON (BURNABY)—LA NOUVELLE CONCERNANT LA TRANSMISSION D'UN RAPPORT AU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, le motif de ma question de privilège n'est pas aussi grave que celui qu'avait invoqué le précédent orateur. Je tiens à lui dire que je lui prêterai volontiers ma bicyclette s'il veut l'emprunteur afin de lui éviter les problèmes qu'il a connus.

M. Hnatyshyn: Trêve de solennités!

M. Nowlan: J'en ai une.

M. Robinson (Burnaby): Ma question de privilège est en rapport avec certains propos tenus par le député de Durham-Northumberland (M. Lawrence) au sujet de la récente révocation de M. Bertrand, affaire qui a été déjà abordée ici même. Le problème, c'est que l'on a accusé M. Bertrand d'avoir—et je cite un article paru dans le Globe and Mail de ce matin:

...transmis un rapport confidentiel au Nouveau parti démocratique pour se venger de la façon dont l'ancien ministre conservateur de la Justice, M. Jacques Flynn, avait traité une des recommandations qu'il avait faites à propos d'une certaine affaire.

Le député sait très bien que M. Bertrand ne peut s'inscrire actuellement en faux devant ces accusations.

Ayant, à l'origine, laissé entendre qu'un certain nombre de ministres du cabinet conservateur étaient de connivence, je tiens à dire qu'il n'y a rien de vrai dans tout cela. Jamais M. Bertrand n'a directement ou indirectement, transmis de rapport en liaison avec les graves accusations de malversations portées contre le gouvernement d'alors.

Je fais appel à l'ancien ministre pour disculper M. Bertrand de toute accusation de ce genre. L'ancien ministre sait que M. Bertrand n'a pas la possibilité de se défendre lui-même.

Mme le Président: Manifestement, il n'y a pas eu atteinte aux privilèges du député. Il voulait seulement nous faire part de son opinion sur certains propos tenus ici même. Nous l'avons écouté, mais il n'y a pas là matière à une question de privilège.

M. Lawrence: Puis-je prendre la parole? Je serai très bref.

Mme le Président: Je regrette. J'ai maintenant statué qu'il ne s'agissait pas là d'une question de privilège. Si j'avais vu auparavant que le député voulait prendre la parole, je la lui aurais donnée avec plaisir. Comme il le sait, je suis tenue de ne pas permettre de commentaires après que j'ai rendu ma décision; voilà pourquoi je ne puis lui donner la parole.

M. Lawrence: Madame le Président, je conçois certes qu'il ne s'agissait pas d'une question de privilège, comme vous l'avez reconnu. Non seulement ne s'agissait-il pas d'une question de privilège, mais il s'agissait bien d'un gaspillage futile du temps de la Chambre. Le député sait déjà que les propos qui me sont attribués sont absolument inexacts. Il le sait très bien.

Mme le Président: Vous avez parfaitement raison.

LES ÉDIFICES DU PARLEMENT

L'UTILISATION D'UN ESCALIER PAR UN DÉPUTÉ

M. Jack Shields (Athabasca): Madame le Président, hier j'ai voulu emprunter un certain escalier après avoir accompagné des personnes à la tribune. Comme je m'apprêtais à descendre, le premier ministre (M. Trudeau) est entré dans l'édifice. Un des agents de sécurité habillé en civil a voulu, de son bras, m'empêcher de passer. J'ai été obligé de le repousser. On ne m'a pas arrêté, mais on a certes voulu m'empêcher d'emprunter le même escalier que le premier ministre. J'aimerais ajouter cet incident à la question de privilège qu'a soulevée mon honorable ami.

Mme le Président: J'en tiens dûment compte.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. John Evans (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: nos 1343, 1356, 1357, 1358, 1359, 1362, 1366, 1369 et 2391.

[Texte]

LA CAMPAGNE DE SOUSCRIPTION DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA

Question no 1343—M. Robinson (Burnaby):

- 1. Le ministre des Transports a-t-il dirigé, au sein de la Fonction publique, une campagne en vue de recueillir des fonds pour l'Université d'Ottawa?
- 2. A-t-on demandé à des fonctionnaires de divers ministères de prendre part à cette campagne et, dans l'affirmative, a) de quels (i) ministères s'agit-il (ii) quels sont les employés qui y ont participé, b) leur a-t-on accordé du temps sur leurs n'eures régulières de travail pour cette campagne et, dans l'affirmative, (i) de combien d'employés s'agit-il (ii) combien de temps a été consacré à ce projet (iii) quel coût ce temps représente-t-il pour les contribuables?